

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

Séance du 28 JUIN 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 31

Tous les délégués

sauf

MM. MESSMER, GOETZ, HOLTZMANN, GANGLOFF, GROSS, BABILON,
ZINCK, SIBLER, BUCHERT, -excusés-
M. MEYER Ch., Mme MAECHLING,
M. WEISS A. était représenté par M. KEMPF.

DEL. N° 14/1999

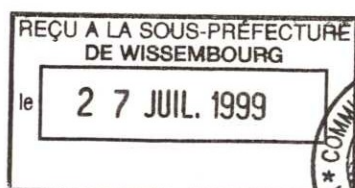
OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION

Le Conseil Communautaire,

- VU sa délibération du 9 novembre 1998 approuvant le programme d'investissement et de financement du projet transfrontalier de « pôle des générations futures du Fleckenstein »
- VU la délibération du 28 juin 1999 par laquelle le Conseil Communautaire approuve le projet de réalisation et de financement du pôle des générations futures et décide d'engager la procédure d'établissement des cahiers des charges
- CONSIDERANT l'avancement du projet

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***de créer –pour une durée de 27 mois à compter du 1^{er} octobre 1999- un poste de chargé (e) de mission contractuel(le) à temps complet chargé(e) de la conduite et de l'animation du projet du pôle des générations futures ;***
- ***de donner délégation au Bureau pour préciser la mission de l'agent et pour fixer le niveau de rémunération ;***
- ***de charger le Président de procéder à la déclaration de vacance du poste et au recrutement de l'agent ;***
- ***d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents.***



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 29 juin 1999
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Bernard LOGEL